



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes et Brest, le 18/07/2023
N° 0-14006-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Maritime de Façade (CMF)
Nord Atlantique - Manche Ouest (NAMO)**

Le 11 janvier 2023 à 14 heures 30, se réunit à Brest, le vingt et unième Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique - Manche Ouest (CMF NAMO), présidé par les préfets coordonnateurs de façade maritime NAMO, Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin et Monsieur le vice-amiral d'escadre, Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique.

Monsieur le vice-amiral d'escadre, Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique, ouvre la séance en remerciant les membres du conseil maritime pour leur présence et en leur souhaitant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il relève que 2023 sera une année de défis internationaux, nationaux et régionaux, parmi lesquels les travaux à mener au sein du CMF pour l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale mer et littoral (SNML) qui sera présentée durant la séance du jour.

Avant cela, il sera procédé à l'adoption du règlement intérieur qui définit les règles de fonctionnement du CMF, puis aux élections des membres de la commission permanente du CMF. Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique rappelle l'importance de cette commission permanente qui est la cheville ouvrière du CMF. Son dynamisme durant le précédent mandat, avec l'appui de sa présidente, Mme Claire Hugues, vice-présidente à la mer du conseil régional des Pays de la Loire, et de la direction interrégionale de la mer, lui a permis d'être au rendez-vous du dispositif de suivi et du plan d'action du document stratégique de façade (DSF).

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique annonce également une autre élection qui est celle des représentants du CMF au Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML). Il relève le rôle primordial des CMF pour l'élaboration de la SNML, en lien avec le CNML.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique complète ces éléments de contexte en précisant que le deuxième chantier majeur pour 2023 sera celui de la mise à jour de la stratégie de façade maritime (SFM) du document stratégique de façade (DSF). Il s'agit de planifier les activités en mer dans une logique de cohabitation. Il illustre cette logique par l'exemple du parc d'éoliennes en mer du Banc de Guérande au large de Saint-Nazaire, premier parc à produire de l'électricité. Il fait état de la volonté de l'État d'ouvrir dès que possible le parc aux usages : pêche, plaisance, tourisme, ce qui est chose faite grâce à une concertation importante et continue avec les différents usagers.

Mme Sandrine Sellier-Richez propose d'adopter le règlement intérieur dans sa globalité aujourd'hui, de prendre note des modifications proposées et de présenter un règlement intérieur modifié lors du prochain CMF. En effet, les membres du conseil n'ont pas reçu ces propositions en amont du conseil et peuvent difficilement se prononcer en séance. Le conseil et ses instances ont besoin d'un règlement intérieur pour fonctionner dès à présent ; aussi, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le règlement intérieur dans un premier temps et de l'amender en prochain conseil.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique procède au vote du règlement intérieur à mains levées. 8 abstentions sont relevées et aucune opposition. Le règlement intérieur est donc adopté.

2. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (CP) DU CMF, ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA CP ET NOMINATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL NATIONAL DE LA MER ET DES LITTORAUX (CNML)

(cf. procès-verbaux des élections en PJ)

2.1. Élection des membres de la commission permanente (CP) du CMF

Mme Sandrine Sellier-Richez indique que la DIRM a reçu les propositions de candidats pour les différents collèges de la CP et qu'aucune autre candidature n'est émise en séance. Dans la mesure où la DIRM a recensé plus de candidats que de places au sein de chaque collège, il sera proposé une interruption de séance afin que les candidats s'accordent entre eux pour proposer une liste de candidats représentants à la CP chaque collège. En cas de désaccord, il sera alors procédé à un vote pour le collège concerné.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique rappelle que les collèges doivent permettre une représentativité des différents usages, que les titulaires peuvent devenir suppléants et vice versa. Il précise également que les suppléants peuvent siéger en CP et qu'il est possible d'y convier tout expert ou personne ressource nécessaire aux travaux.

Mme Sellier-Richez énumère la liste des candidats, pour chacun des collèges, en rappelant qu'il conviendra de constituer des binômes titulaires – suppléants :

Pour le collège des collectivités locales et de leurs groupements :

- Mme Hugues (CR des Pays de la Loire) / M. Blanchet (CR des Pays de la Loire) ;
- M. Cuff (CR de Bretagne) / Mme Le Meur (CR de Bretagne) ;
- M. Pierre (CD 56) / M. Séchet (CD 44) ;
- M. Kubryk (ANEL 85).

Pour le collège des activités professionnelles et entreprises :

- M. Riou (SER) / Mme Garçon (Armateurs de France) ;
- M. Monteillet (FEE) ;
- M. Jouneau (COREPEM) / Mme Brivoal (COREPEM) ;
- M. Le Nezet (CRPMEM) / M. Dubreuil (CRPMEM) ;
- M. Le Goff (CRC des Pays de la Loire) / M. Verhague (UNICEM) ;
- M. Kerhoas (Nautisme en Bretagne) / M. Balanant (CCI Bretagne) ;
- M. Arnaud des Lions (FIN) ;
- M. Delalande (CRA Bretagne).

Pour le collège des salariés des entreprises :

- M. Quentel (CFDT) / M Jourden (CGT) ;
- M. Guguen (CFE-CGC).

3. INFORMATION ET APPEL À CONTRIBUTIONS SUR LE PROJET DE NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE MER ET LITTORAL (SNML 2), ET PRÉSENTATION DES CHANTIERS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION MARITIME INTÉGRÉE EN FAÇADE

Monsieur le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique, introduit la deuxième partie de cette réunion du conseil maritime de façade qui va permettre une information des membres sur les grands chantiers que sont la SNML 2 et la planification maritime second cycle.

3.1. Information sur le projet de nouvelle stratégie nationale mer et littoral, par M. Xavier Marill, sous-directeur à la DGAMPA.

M. Xavier Marill rappelle les deux échelles de la planification maritime : l'échelle nationale avec la SNML et l'échelle de façade avec les DSF. L'objectif visé pour le second cycle est de disposer de documents plus ramassés, mieux maquetés financièrement et plus opérationnels pour les territoires. Il présente le travail réalisé en interministériel pour proposer un premier projet de SNML2, en excluant les enjeux de défense et de sécurité nationale. Sur la base de ce projet s'ouvre la phase de concertation. Ce document a été présenté lors de la réinstallation du CNML par le secrétaire d'État à la mer le 5 décembre 2022 et auprès de chaque grande famille d'acteurs. Les préfets coordonnateurs de façade ont également été saisis pour organiser la concertation avec les instances de la façade et les instances régionales.

M. Xavier Marill précise que chaque président de CP est membre du bureau du CNML afin d'assurer le lien systémique entre les travaux nationaux et locaux.

Il souhaite porter deux messages aux membres du CMF et aux préfets coordonnateurs :

- la planification maritime se déroule à l'échelle des façades. la DGAMPA se porte en accompagnateur des façades pour faciliter les arbitrages si nécessaire ;
- l'exercice se réalise avec toutes les familles d'acteurs dans toutes leurs dimensions, pour aboutir à une planification d'accueil des usages et non d'exclusivité des usages les uns vis-à-vis des autres.
- Il décrit ensuite la méthode de concertation sur le projet de SNML, les consultations requises et le calendrier prévisionnel.

M. Xavier Marill présente ensuite les 5 thèmes proposés pour la SNML2 auxquels s'ajoutent trois thèmes transversaux. Il souligne deux changements de paradigmes nécessaires : la synchronisation des différents exercices de planification en mer et le besoin de gommer l'effet de césure entre les démarches nationales et de façade. D'où le souhait d'une SNML2 nourrie des échelles de façades. Compte tenu des délais contraints, M. Xavier Marill propose un temps complémentaire pour recevoir les contributions du CMF NAMO sur le document communiqué.

Mme Sellier-Richez explicite la méthodologie proposée pour faciliter l'expression des membres du CMF sur le document reçu et l'exploitation de ses retours par la DIRM NAMO. La CP du CMF NAMO travaillera sur cette synthèse le 1^{er} février.

Mme Claire Hugues considère que la concertation sur la SNML est bien équilibrée entre le rôle du CNML et celui des CMF. Elle relève l'articulation prévue via l'intégration des présidents de la CP dans le bureau CNML. Elle regrette cependant les délais très contraints, qui ne peuvent pas permettre une réelle concertation avec les acteurs, un travail en profondeur et une réelle contribution à la SNML2.

M. Xavier Marill admet les délais contraints en soulignant qu'ils s'imposent également aux services nationaux. Il précise que les moments de concertation seront pluriels.

M. José Jouneau (COREPEM) exprime le regret d'une présentation peu concrète de la SNML2 et de son contenu. Il pointe les objectifs d'installer 40 GW d'éoliennes en mer tout en prenant en compte la sécurité alimentaire. Il appelle à élargir la réflexion au-delà de la façade NAMO, pour une cohérence avec les travaux de la façade Sud Atlantique. Il alerte le représentant de la DGAMPA sur les objectifs à atteindre, trop ambitieux au regard des délais.

M. Martin Salmon pointe le dialogue nouveau entre la programmation énergétique et la planification maritime. Pour ce faire, la décision prise est celle d'une mutualisation des débats publics entre la planification maritime de façade et la programmation des projets d'éoliennes en mer. Ceci est permis par le projet de loi APER. Les DSF porteront une cartographie de développement de l'éolien en mer à 2030 et 2050 (horizon neutralité carbone). Cette disposition répond aux besoins de visibilité des acteurs et de traiter l'ensemble des sujets et des enjeux, plutôt que projet par projet.

Le souhait est de lancer ce débat au second semestre 2023, à cheval entre l'automne 2023 et le début 2024. La CNDP sera en charge d'organiser ce débat public mutualisé. La saisine sera nationale et des CPDP seront nommées pour organiser 4 débats publics, un par façade maritime.

À la sortie du débat public, la DGEC pourra lancer des procédures de mise en concurrence. Les cahiers des charges ne seront cependant pas publiés sur le site de la CRE tant que les DSF n'auront pas été adoptés.

M. Olivier Le Nezet souhaite que les engagements des énergéticiens (contenu local et création d'emplois) soient réels, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il souligne que le calendrier est intenable.

M. Armand Quentel demande si le public pourra s'exprimer sur l'opportunité du choix des projets (en vertu de la charte de l'environnement).

M. Martin Salmon admet que le calendrier est serré ce qui est également l'avis de la CNDP. En ce qui concerne le contenu local, il précise que cet objectif doit également s'articuler avec les exigences européennes. En sortie du débat public, la cartographie des zones devrait permettre de lancer des études techniques de dérisquage et environnementales. Seules les études pourront être lancées ; les candidats ne seront pas retenus tant que les DSF ne seront pas approuvés.

M. José Jouneau s'étonne qu'il y ait deux façades, Sud Atlantique et NAMO, dans le Golfe de Gascogne. Ceci crée une ambiguïté majeure quand des projets de cette envergure sont menés. Il cite l'exemple de l'AO7, dont le raccordement se fait en Vendée. Sur les emplois, il cite également l'exemple du parc du Banc de Guérande qui fait appel à des travailleurs de toutes nationalités.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique propose de clore le conseil, en l'absence de demandes de prise de parole complémentaires.

Mme Claire Hugues, présidente de la commission permanente, annonce les dates de la prochaine CP : le 1^{er} février ; le calendrier des réunions sera anticipé sur le premier semestre et annoncé prochainement.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique remercie chaleureusement l'ensemble des participants d'avoir participé à cette session très structurante pour les trois prochaines années, et d'avoir contribué, par les débats, aux travaux collectifs engageant l'avenir de la façade.

Le préfet de la région
Pays de la Loire,

Fabrice RIGOULET-ROZE

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Olivier LEBAS

2.2. Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements »

- M. Daniel CUEFF, vice-président, représentant M. le président du conseil régional de Bretagne ;
- Mme Claire HUGUES, vice-présidente, représentant Mme la présidente du conseil régional des Pays-de-la-Loire ;
- M. Gilles PAGNY, représentant M. le président du conseil départemental des Côtes d'Armor ;
- Mme Marie-Christine LE QUER, représentant M. le président du conseil départemental du Morbihan ;
- M. Jean-Luc SECHET, vice-président, représentant M. le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique ;
- Mme Florence PINEAU, vice-présidente, représentant M. le président du conseil départemental de la Vendée ;
- M. Erven LEON, maire de Perros-Guirec, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 22) ;
- Mme Gwenola LE TROADEC, maire de Penmarc'h, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 29) ;
- M. Serge KUBRYK, maire de la Tranche sur mer, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 85) ;
- M. François CUILLANDRE, président de Brest Métropole, représentant l'assemblée des communautés de France (ADCF 29).

2.3. Collège des « activités professionnelles et entreprises »

- M. Jean-Claude BALANANT, représentant M. le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne ;
- Mme Justine CHOQUER, représentant M. le président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne ;
- M. Olivier LE NEZET, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne et M. Gabriel MIGNERON, membre du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;
- M. José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays-de-la-Loire ;
- Mme Laurence QUERRIEN, représentant M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord ;
- M. Frédéric COUDON, représentant M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud ;
- M. Jean-Yves LE GOFF, président du Comité régional de la conchyliculture des Pays-de-la-Loire ;
- Mme Agnès GARÇON, représentante d'Armateurs de France ;
- M. Christophe VERHAGUE, représentant l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction ;
- M. Stéphane Alain RIOU, représentant le Syndicat national des énergies renouvelables ;
- Mme Maud CORLU, représentant M. le président du directoire du Grand port maritime Nantes – Saint-Nazaire ;
- M. Guillaume ARNAUD des LIONS, représentant de la Fédération nationale des industries nautiques ;
- Mme Marie-Christine MECHET, représentante du Groupement des industries de construction et activités navales ;
- M. Jean KERHOAS, représentant de l'association Nautisme en Bretagne ;

- **Conseil Régional de Bretagne** : Mme Anne Violaine TROCME, directrice DIMER et M. Stéphane PENNANGUER ;
- **Conseil départemental des Côtes d'Armor** : M. Franck BOURDAIS ;
- **Conseil département du Morbihan** : Mme Nadine SEGALEN ;
- **Conseil département de la Loire-Atlantique** : Mme Clotilde GUYOT ;
- **Brest Métropole** : M. Tristan LE GUILLOU de PENANROS ;
- **CRPMEM de Bretagne** : M. Julien DUBREUIL et M. Grégory LE DROUGMAGUET ;
- **CRC Bretagne Nord** : Mme Caroline LE SAINT ;
- **SER** : M. Pierre DUTHION ;
- **RTE** : M. Gabriel SIMEANT ;
- **Nautisme en Bretagne** : M. Philippe RODET ;
- **CGT** : Mme Emilie TEW-KAI ;
- **CFDT** : M. Joseph ROCHER ;
- **FNE Pays de la Loire** : Maryvonne GUERIN DAVIET ;
- **Eau et Rivières de Bretagne** : Mme Maëlle TURRIES ;
- **Estuaire Loire Vilaine** : Mme Joëlle PICHON ;
- **UNAN Bretagne** : M. ZINS.